

Certificat de vie

Découvrez la démarche à effectuer et téléchargez les pièces justificatives pour le certificat de vie.

Si vous résidez en France

La caisse étrangère débitrice de votre pension peut vous demander de manière périodique (ou ponctuellement) de justifier que vous êtes toujours en vie aux fins de continuité de paiement de vos droits.

Vous devez vous présenter à la mairie de votre lieu de résidence muni d'une pièce d'identité afin de faire établir un certificat de vie.



Télécharger le formulaire administratif Cerfa correspondant.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1411>

Il est conseillé de conserver une copie de ce document. Si une procuration est établie, un tiers peut accomplir cette démarche pour vous.

Fil Infos



SANTÉ, SOLIDARITÉS, SPORT
Journée bauloise de l'inclusion
: L'olympisme pour tous !



SOLIDARITÉS
Les associations Bauloises
recherchent des bénévoles,
pourquoi pas vous ?



ALERTE, SOLIDARITÉS
Action sociale : les services
sociaux Baulois préparent le
plan canicule



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

